

NÉGOCIATION SUR LE SECTEUR Action Sanitaire et Sociale

CPN* : LA PRIME

* Commission Paritaire Nationale

**17 juillet 2008 : 1^{er} round sur la prime décentralisée,
16 septembre 2008 : on y retourne !**

Le 9 juillet à Paris, à l'occasion de l'AG de la MGEN, les salariés ont manifesté massivement pour montrer leur mécontentement, leur colère et leur détermination.

Concernant plus particulièrement la prime décentralisée, les salariés attendent que l'employeur tienne ses promesses de la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) de février 2008, en ré-ouvrant la négociation avant novembre.

Les salariés revendiquent une ouverture sur :

⇒ **la prise en compte des indemnités journalières des accidents du travail pour le calcul de la prime,**

⇒ **la non prise en compte des temps d'hospitalisation dans le décompte des jours d'absence,**

⇒ **et une modification du nombre de jours d'absence décomptés. Entre 60 avec la FEHAP et 140 avec l'ancienne convention collective MGEN, il doit être possible de trouver un moyen terme.**

⇒ **Nous demandons également que sur la feuille de paie apparaisse de façon distincte le montant de la prime décentralisée relatif aux 5% du salaire brut et le montant versé concernant le reliquat reversé uniformément entre les salariés sans absence décomptée.**

C'est le minimum acceptable pour une mesure qui ne coûte pas un centime à l'employeur.

Inutile également d'agiter le chiffon rouge de l'absentéisme : la MGEN Action Sanitaire et Sociale, en maladie seule, est à 4,5 %, donc inférieur au secteur privé lucratif et moitié du public.

Les salariés ont montré leur colère fin 2007 et début 2008. Ce ne sont pas les maigres avancées de la NAO qui les a calmés. Ils attendaient de pied ferme une réponse significative sur la prime, comme l'employeur s'y était engagé.

Ce 9 juillet, une délégation de salariés a été reçue par l'employeur. La proposition sur la prime est d'intégrer l'évaluation dans la répartition de la prime (ce qui revient à faire une prime au mérite) ! Le ton provocateur et désinvolte, devant des salariés qui se trouvaient pour la première fois face à l'employeur, n'a fait qu'attiser la colère et le mécontentement. La déception est grande, et ils sont repartis choqués par la teneur des débats et l'attitude de l'employeur.

Néanmoins, une lueur d'espoir subsistait, puisqu'une date était enfin retenue pour la négociation : le 17 juillet.

Comme nous vous le disions à la sortie de cette réunion : l'employeur persiste et signe ! plus provocateur et désinvolte que jamais, il a retourné tous nos arguments avec une mauvaise foi évidente. Au final, il s'est dit prêt à faire des avancées, mais à une condition : que les Organisations Syndicales lâchent 1 ou 2 %

sur les 5 % de la prime pour en faire une prime au mérite ! et bien entendu, l'employeur fait porter le chapeau de l'échec aux syndicats en pointant le fait qu'il avance des propositions, mais que c'est nous qui les refusons et qui bloquons la situation.

Ce chantage est inacceptable !

La prochaine commission paritaire sur le sujet aura lieu le 16 septembre.

Dans ses diverses manifestations et interventions, les salariés demandaient que leurs revendications sur la prime soient acceptées en signe de reconnaissance et de remerciement pour leur investissement pour la bonne marche des établissements avec conscience et professionnalisme. Apparemment, la MGEN ignore

complètement les salariés. Elle se moque d'eux en prétendant que la négociation, c'est donnant/donnant, par conséquent la prime au mérite contre les revendications. L'employeur prouve ainsi qu'il n'a aucune considération pour son personnel, et n'a aucune intention de montrer ni reconnaissance, ni remerciements !

**Nous attendons la CPN du 16 septembre. Est-il illusoire de croire que l'été aura ramené l'employeur à davantage de considération pour ses salariés ?
Quoi qu'il en soit, nous sommes déterminés à ne pas céder au chantage.**

Nous vous informerons des suites le plus rapidement possible.



La CFDT l'ambition au quotidien !!

REJOIGNEZ-NOUS.

L'information du groupe MGEN en un seul clic responsable :

<http://www.cfdt-mgen.org/>

**Pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin et nous rejoindre, c'est facile !
Voir l'onglet « adhésion » du site, le délégué syndical local, ou l'un des militants.**

*Pour tous renseignements ou adhésion : Vous pouvez adresser à votre **Délégué Syndical local.***

Ou contacter la **Délégation Centrale** : *Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN
Pascale SPLAWSKI, Déléguée Centrale M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 80 67 36 46
Gilles FOUACHE, Délégué Central Cadre M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37*